



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général adjoint de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue par vidéoconférence à 20 heures le mardi 20 avril 2021, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure numéro 2021-035

6600, rue Principale

Emplacement

Lot 5 567 467, Cadastre du Québec

Lot visé

Objet de la dérogation :

La demande est à l'effet de permettre la construction d'un garage privé autonome avec une hauteur de 4,88 mètres au lieu d'une hauteur maximale ne dépassant pas la hauteur du bâtiment principal soit 3,66 mètres, tel que prescrit à la réglementation.

Disposition réglementaire affectée :

Règlement de zonage #753, article 4.1.1

Si vous désirez vous faire entendre sur la présente demande, vous pouvez assister à la séance du conseil municipal par vidéoconférence. Pour ce faire, vous devez faire parvenir votre adresse courriel à l'adresse suivante : reception@st-damien.com. Le jour de la séance, vous recevrez un lien « Teams » pour y assister.

Vous pouvez également nous transmettre vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse urbanisme@st-damien.com ou par courrier à l'adresse 6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0 avant le 16 avril 2021 à 16 h 30.

Donné à Saint-Damien, ce 1^{er} avril 2021.

Eric Gélinas M.ATDR
Directeur général adjoint